

Plan Local d'Urbanisme Commune de Marmande

Révision

prescrite par délibération du conseil municipal du 13 juin 2022

Servitudes d'Utilité Publique

Porter à connaissance

Articles L. 132-1 et suivants, et R. 132-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

- A4

Servitude de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages

AC1

Périmètre Délimités des Abords et Périmètre de 500m des monuments historiques

AS1

Protection des monuments historiques

AS1

Protection des eaux potables périmètre immédiat

AS1

Protection des eaux potables périmètre rapproché

EL7

Servitude d'alignement des voies publiques

EL11

Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

RTE

Lignes Haute-Tension

Souterrain

RTE

Encintes-de-poste

INT1

Servitude instituée au voisinage des cimetières

T1

Servitude relative aux voies ferrées

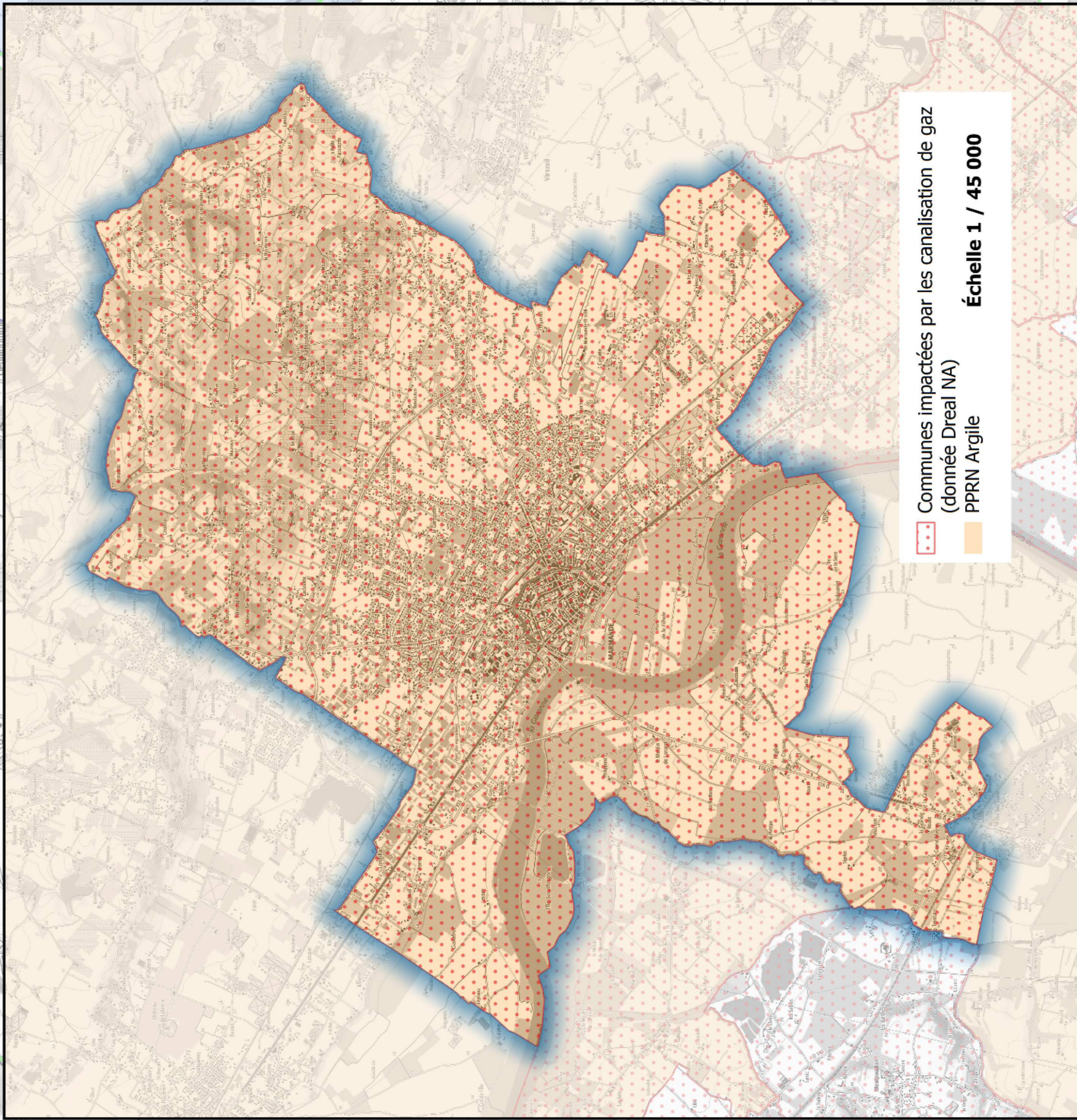
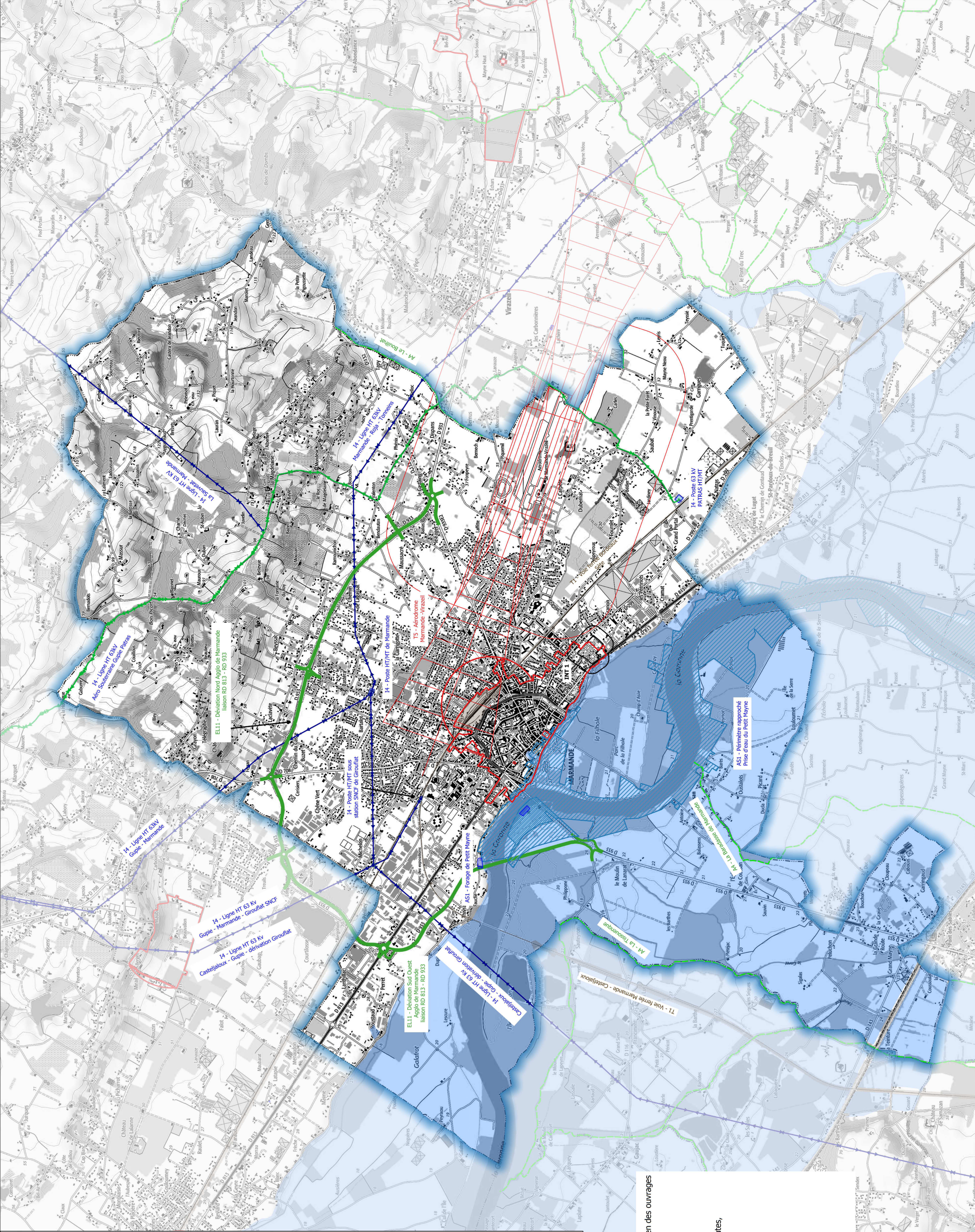
PM1

PPRN Plan de prévention des risques naturels - Inondation

PM1

PPRN Plan de prévention des risques naturels - Argile

Communes impactées par l'emprise de la servitude (donnée Dreal SIGENA)



Communes impactées par les canalisations de gaz
(donnée Dreal NA)
PPRN Argile

Échelle 1 / 45 000

AC1 Classé
Église Notre-Dame et son cloître

AC1 Classé
Chapelle St Benoît

Échelle 1 / 10 000

Réalisation : D.D.T. Lot-et-Garonne
Échelle : 1 / 20 000
Source : SIG DDT47
Édition : Juin 2024
Référéntiel : © IGN - Scan25 ©